

# PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES / FENETRE DE TOIT

→ La pose de panneaux photovoltaïques ou la pose d'une fenêtre de toit nécessite le dépôt d'une déclaration préalable puisque vous opérez une modification de l'aspect extérieur de votre habitation.

Quelle démarche réaliser avant de faire ma déclaration ? :

1. Chercher les références cadastrales de ma parcelle <https://sig-aunis.fr/aunisatlantique>
2. Afin de savoir si je peux réaliser mon projet, identifier le règlement qui s'applique à ma parcelle, en consultant le [Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Aunis Atlantique \(PLUi-H\)](#) (document d'urbanisme en vigueur) sur le site internet de la Communauté de Communes.

⚠ Si vous êtes dans un lotissement ou dans un périmètre particulier (aux abords d'un monument historique, Site Patrimonial Remarquable de Marans, Site Classé) les règles peuvent être différentes, se renseigner auprès de la mairie.

## QUELLES PIECES FOURNIR ?

### 1/ CERFA

CERFA n° 13703 (A télécharger sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

Le formulaire comprend :

→ Les informations concernant l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du terrain et une courte description du projet  
Renseigner toutes les rubriques et signer la page 4.

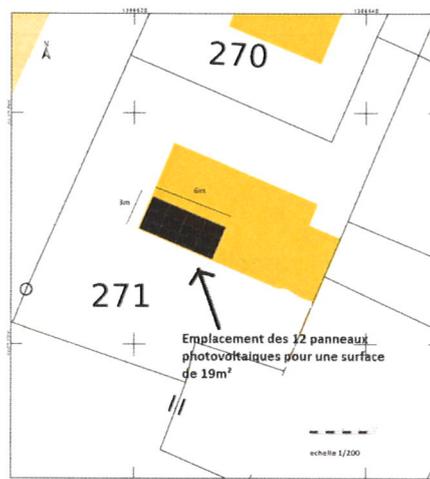
### 2/ DP1 PLAN DE SITUATION



Le plan de situation est un extrait de plan localisant le projet à l'échelle de la commune.  
Ce plan peut être réalisé à partir du site : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) ou google maps.

Indiquer l'emplacement du projet

### 3/ DP 2 – PLAN DE MASSE



Le plan de masse est le plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière (l'ensemble de vos parcelles) avec les bâtiments existants et le projet.

Le plan de masse peut être réalisé à partir de [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

Il faut indiquer :

- ✓ Le nord et l'échelle traduite en échelle graphique
- ✓ La localisation du projet en indiquant la ou les toitures concernées
- ✓ Indiquer les dimensions des panneaux ou de la fenêtre de toit

### 4/DP6 – PLANS DES FACADES ET DES TOITURES

Photo de l'existant

Avant



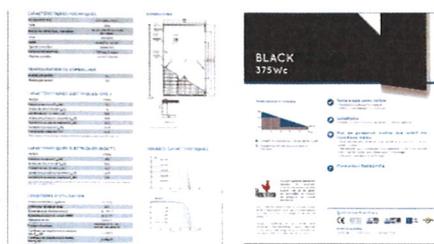
Le plan des toitures avant et après travaux en indiquant :

- ✓ Les dimensions
- ✓ Les matériaux,
- ✓ La couleur
- ✓ Indiquer les modalités d'exécution (méthode de pose/ notice)

Après



Projet :  
Installation de 12  
panneaux  
photovoltaïques noirs  
mates en surimposition à  
la toiture  
Dimension : 6 x 3 m  
Puissance de l'installation  
4,50Kwc



## LE DEPOT DU DOSSIER ET DELAI D'INSTRUCTION

Depuis janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme en ligne sur le [Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme](#) disponible depuis le site internet de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Vous pouvez toutefois toujours déposer ou envoyer par voie postale votre dossier complet (formulaire + pièces à joindre en 4 exemplaires) à la mairie où se situe le projet. Le délai d'instruction d'une déclaration préalable est d'un mois à compter de la date de dépôt.

Tout dossier incomplet retardera d'autant l'instruction de votre dossier

## TAXE D'AMENAGEMENT

L'attention du pétitionnaire est appelée sur le fait qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions. La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » via la rubrique « Gérer mes biens immobiliers »